

VGEU pour la mise en place d'un service public de l'eau (distribution et assainissement) sous forme de gestion en régie directe.

Au vu du rapport de la mission d'information et d'évaluation sur l'eau, la gestion du service public de l'eau dans le cadre communautaire revêt pour les années à venir un caractère stratégique.

Elle préconise la création au sein de l'agglomération, d'ici 2014, d'un grand service public de l'eau et de l'assainissement, sous la forme d'une régie personnalisée, répondant à des objectifs de développement durable et de solidarité.

Elle invite le conseil municipal de la ville de Montpellier à se prononcer favorablement pour la mise en place d'un service public de l'eau sous forme de gestion en régie directe.

Elle invite également les élus représentant la ville de Montpellier à se saisir des conclusions présentées ici afin de défendre cette position au sein du conseil communautaire dès 2010. En effet, les études préalables et la concertation indispensables à la mise en place d'un tel service public nécessitent une grande anticipation. La qualité et l'efficacité actuelles du service de l'eau de la Ville de Montpellier doivent rendre les élus exigeants et attentifs quant au schéma d'organisation et de gestion qui sera défini au niveau communautaire. Le conseil municipal demande également que soit mis en place un groupe de réflexion qui permettra d'anticiper et d'organiser au mieux la gestion l'eau sous en régie. Les usagers montpelliérains sont en droit d'attendre une véritable concertation s'inscrivant dans une volonté de démocratie et de transparence.

Enfin, la prise de conscience des enjeux stratégiques liés à l'eau ainsi que l'élargissement du territoire de mise en oeuvre de ce service public justifient pleinement la maîtrise publique intégrale du service que permet une régie personnalisée ou de tout autre outil public adapté.